

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 5 novembre 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1530812A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales :

*Au titre des communes et des communautés d'agglomération,
sur proposition de l'Association des maires de France*

M. Bruno PHILIPPE, conseiller municipal de Sceaux, suppléant d'Isabelle MAINCION.

2° Collège des représentants des usagers du système de santé :

Mme Stéphanie PARET, Association française des maladies héréditaires du rythme cardiaque (AFMHRC), suppléante de Mme Michèle CHATAIGNER.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

M. Julien SANCEAU, suppléant de M. Yves BHAGOOA, région Guyane.

M. Éric DE FALCO, suppléant de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, région Haute-Normandie.

M. Guy LEGAL, suppléant de Mme Bernadette DEVICTOR, région Rhône-Alpes.

4° Collège des partenaires sociaux :

*Au titre des organisations d'employeurs
les plus représentatives au niveau national*

M. Christian PINEAU, suppléant de Mme Corine POSTEL, Union professionnelle artisanale (UPA).

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales :

*Au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé,
de l'action sociale et du secteur médico-social*

M. Daniel HARDY, titulaire, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

M. Laurent THEVENIN, suppléant, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

6° Collège des acteurs de la prévention :

Au titre des médecins de prévention

Mme Sylvie VAILLANT, suppléante de M. Laurent GERBAUD, médecin universitaire, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF).

7° Collège des offreurs des services de santé :

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les organisations de l'hospitalisation publique, privée à but lucratif et privée à but non lucratif :

M. Patrice BARBEROUSSE, titulaire, Fédération hospitalière de France (FHF).

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales :

Au titre des départements, sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Mme Aurore JACOB, conseillère départementale du Val-d'Oise, suppléée par Mme Hélène SANDRAGNE, vice-présidente du conseil départemental de l'Aude.

Mme Josiane LEI, vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Savoie, suppléée par Mme Delphine BAGARRY, conseillère départementale des Alpes-de-Haute-Provence.

*Au titre des communes et des communautés d'agglomération,
sur proposition de l'Association des maires de France*

M. Francis BRUNELLE, conseiller municipal de Sceaux, suppléant de Mme Isabelle MAINCION.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

M. Henri BERTHELOT, titulaire, région Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

M. Yvon GRAIC, suppléant de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, région Haute-Normandie.

Mme Marie-Catherine MOTTE, suppléante de M. Philippe CREPEL, région Nord - Pas-de-Calais.

Mme Elisabeth CHAMBERT, suppléante de Mme Bernadette DEVICTOR, région Rhône-Alpes.

4° Collège des partenaires sociaux :

*Au titre des organisations syndicales de salariés
les plus représentatives au niveau national*

M. Denis LALYS, Confédération générale du travail (CGT), suppléé par Mme Mireille STIVALA.

*Au titre des organisations d'employeurs les plus représentatives
au niveau national*

Mme Anne NOVAK-ANDRE, suppléante de Mme Corine POSTEL, Union professionnelle artisanale (UPA).

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales :

*Au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé,
de l'action sociale et du secteur médico-social*

M. Pierre MICHELETTI, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS), suppléé par Mme Céline MASSON.

6° Collège des acteurs de la prévention :

Au titre des médecins de prévention

Mme Sophie ZWICKERT-BRIERE, suppléante de M. Laurent GERBAUD, médecin universitaire, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF).

*Au titre des organismes œuvrant dans le champ de promotion de la santé,
la prévention ou l'éducation pour la santé*

Mme Sonia VERGNIORY, suppléante de Mme Zeina MANSOUR, institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Île-de-France.

7° Collège des offreurs des services de santé :

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les organisations de l'hospitalisation publique, privée à but lucratif et privée à but non lucratif :

Mme Élisabeth BEAU, titulaire, Fédération hospitalière de France (FHF).

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes âgées, sur proposition de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Mme Adeline LEBERCHE, titulaire, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes en difficulté sociale, sur proposition de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

Mme Gaëlle TELLIER, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), suppléée par M. Richard PIERRE, Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 novembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET